

Contribution de l'Association Qualité de Vie à Bourg-la-Reine (AQVBLR)

L'AQVBLR est une association de la loi de 1901, dont l'Assemblée constitutive a eu lieu le 11 décembre 2011. Elle a pour objet de préserver la nature et l'environnement, d'améliorer et de préserver le cadre de vie et de favoriser, en tout point du territoire de la commune de Bourg-la-Reine, une symbiose harmonieuse entre la nature et le cadre de vie. Déclarée au JORF de 7 janvier 2012, ses statuts ont été modifiés par l'AG du 15 novembre 2016 qui a fixé son siège social au 39, rue Yvonne à Bourg-la-Reine, déclaration enregistrée au JORF du 22 juillet 2017.

A la recherche du Grand Paris

Notre Association a été invitée à se joindre à la concertation qui accompagne l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris (SCoT de la MGP).

La première révélation a été l'article du 14 octobre 2018 de M. Daniel BREUILLER, Vice-Président de la MGP chargé de la Nature en Ville, paru sous le titre : « La Métropole de demain sera verte ou invivable ». Cet article nous renforce dans nos convictions.

Il montre en effet que les responsables métropolitains sont conscients de la nécessité, que nous rappelons depuis l'origine de notre action, de mettre à la disposition de chacun des habitants un fragment de nature (par exemple, et pour mémoire, 20 % de la surface du terrain maintenue en pleine terre véritable en zone centrale UA).

Mais, nous avons aussi procédé à l'examen des documents alors en cours d'élaboration :

- Le Diagnostic du SCoT de la Métropole du Grand Paris
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du même SCoT

Nous avons établi des Notes de Lecture de ces deux documents et avons constaté, à leur examen, que les responsables de la MGP soutiennent les objectifs que nous défendons au niveau communal, à savoir : **réhabilitation-actualisation des constructions existantes, préservation de la nature en ville.**

Nous voyons ainsi que les conséquences de l'intégration de notre ville dans la MGP ne sont pas à sens unique et qu'elle présente un caractère équilibré, qui **rend possible la volonté politique en faveur de la préservation de la nature, de l'environnement et du patrimoine, que nous appelons de nos vœux.**

Réflexions faisant suite à la découverte de la complexité des objectifs de la MGP

Cependant, cette première découverte, qui a marqué une perception de la MGP nouvelle et très différente de l'image que nous en donnaient nos édiles -contraints selon leurs dires à appliquer les directives impitoyables de la « Métropole », qui se traduiraient par l'approbation de toutes les demandes de construction, même si elles entraînent des destructions de patrimoines et de paysages, enlaidissent notre ville et diminuent la qualité de vie qui y régnait –a été suivie d'une phase de réflexions.

Premières réflexions, de caractère logique

Nous demandons qu'il soit établi que les attentes contradictoires exprimées dans les documents Diagnostic et PADD, à savoir :

- **1-préservation de la nature, de l'environnement et du patrimoine, d'une part,**
- **2-densification, liée à l'augmentation de la population, des tissus d'habitation, de commerce, d'activité, de déplacements, etc., d'autre part, sont compatibles.**

Sinon, la concertation ne pourra déboucher que sur une illusion, sachant que l'augmentation de la population est l'objectif premier de la création de la MGP.

Deuxièmes réflexions, de caractère opérationnel

Ces réflexions découlent des précédentes, dans la mesure où nous espérons que les objectifs, qui nous semblent très importants en raison de notre rôle d'Association, 1-de préservation de la nature, de l'environnement et du patrimoine, figurant dans le Diagnostic et dans le PADD de façon effective au même titre que l'objectif 2-d'augmentation de la population, soient repris dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.) du SCoT de la Métropole du Grand Paris.

Troisièmes réflexions, de caractère circonstanciel

Nous espérons enfin que, la M.G.P. étant dotée d'un SCoT, au nom évocateur, il ne soit plus fait appel à des procédures d'urbanisme dérogatoires, comme l'écoquartier de la Faïencerie à Bourg-la-Reine, dans le cadre d'Inventons la Métropole, qui est une source de déséquilibres, d'une part, et qui éloigne du vrai problème, le comblement du retard dans la construction de logements sociaux, d'autre part.

Sur l'importance de la végétation en ville

Les épisodes en cours de la canicule conduisent à penser que la seule solution valable consiste à planter des arbres à grande couverture au sol et à grande densité de feuillage. Il s'agit de verdir les villes. Sur les photos satellites, on voit facilement les zones de chaleur, qui correspondent pour la plupart à des rues bordées par de grands immeubles, appelées canyons urbains.

Pour rafraîchir ces rues, l'idée est de réintroduire de la végétation, et notamment des arbres, qui ont un effet climatisant. Cette méthode a été suivie sur certaines rues de villes, qui ont été réaménagées afin d'y introduire de la verdure. Et les riverains sentent la différence.

A Bourg-la-Reine, les espaces de biodiversité ouverts au public représentent moins de 1 m²/hab., alors qu'un minimum de 10 m²/hab. est recommandé par l'O.M.S. Il en résulte qu'un effort doit être entrepris en vue du développement du végétal dans la ville.

Dans notre proposition de modification humaniste du PLU, nous avons comme objectifs de favoriser l'influence du végétal, diminuer l'effet des masses construites grâce à une meilleure ouverture sur l'espace ambiant, conserver le patrimoine bâti encore existant.

La prise en compte de la topographie des lieux, clé d'un aménagement fécond

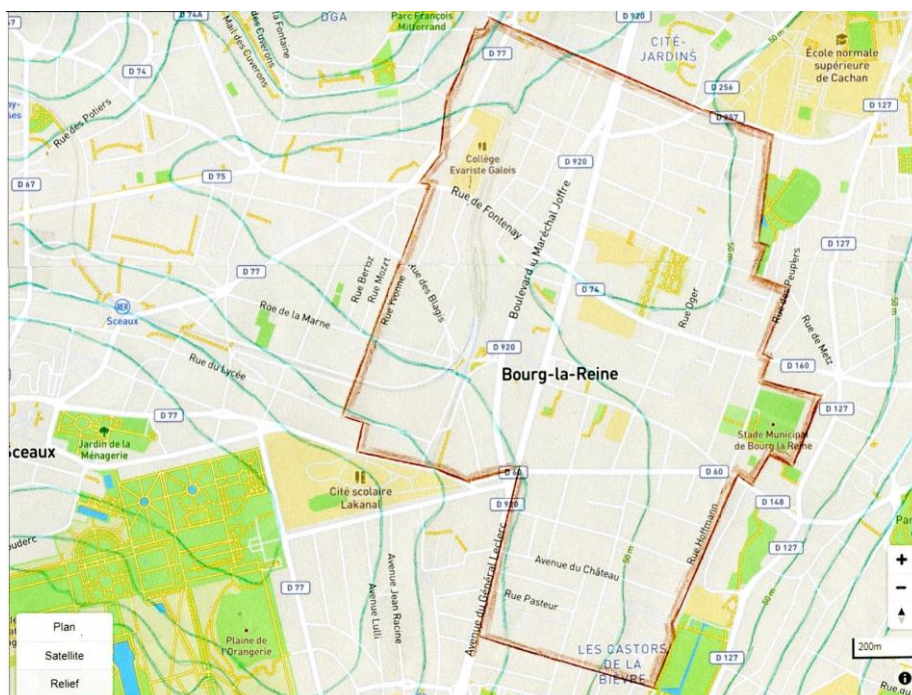
En tant qu'Association œuvrant pour la Qualité de Vie à Bourg-la-Reine, nous avons pris connaissance de la Synthèse du Diagnostic du Scot métropolitain. Nous avons examiné particulièrement le point C2 page 74 de ce document et noté qu'il n'y était pas mentionné la nécessité de prendre en compte les écoulements de surface qui se manifestaient dans les temps anciens par la présence de rus, dont la plupart ont été busés.

En effet, si ces écoulements ne sont plus matérialisés dans des cours d'eau apparents, la géomorphologie reste présente. Ce fait apparaît très nettement sur la carte IGN en deux exemplaires ci-dessous, dont l'une porte les limites de Bourg-la-Reine et indiquant le tracé partiel du ru de Fontenay (ou des Blagis). Ce ru, qui a sa source au Plessis-Robinson, avec un affluent venant de Fontenay aux Roses et un autre de Bagneux, se jetait anciennement dans la Bièvre, affluent de rive gauche de la Seine, cité dans le « Document support du débat sur les orientations du PADD ».

Nous demandons en conséquence l'insertion, au point C2 page 74 de la synthèse du Diagnostic, de l'objectif suivant :

Nécessité de prendre en compte les écoulements de surface et, en conséquence, la géomorphologie (coteaux, fonds de vallées, plateaux), qui a une incidence sur la qualité de vie, la nature de la faune et de la flore, la biodiversité et le climat.

Insertion du tracé des limites de la commune de Bourg-la-Reine





Association Qualité de Vie à Bourg-la-Reine

<http://qualitedeviebourglareine.over-blog.com/>

39, rue Yvonne

92340, Bourg-la-Reine

Boîte Postale n° 81, 92340 Bourg-la-Reine

jlbecklascar@gmail.com

aqvblr@gmail.com

07 81 61 95 20

UNE CONCERTATION ORGANISÉE PAR :



15-19 av. Pierre Mendès-France
75013 PARIS

T. 01 82 28 78 00    